

## OBJECTIF(S)

- Comprendre la volonté du législateur sur le rôle donné au CS à travers les textes fondateurs, connaître le rôle et le pouvoir dont dispose juridiquement le conseil syndical.

## NIVEAU & PUBLIC

### SPECIALISATION

Syndics, Gestionnaires

**Prérequis** : Pratique du métier de syndic

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 8 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéoprojecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### I - LE RENFORCEMENT DU POIDS DU CONSEIL SYNDICAL VOULU PAR LE LÉGISLATEUR

- 1965 : Rôle et mission du conseil syndical
- 1985 : Obligation d'élire un conseil syndical
- 2000 : Implication dans l'élaboration du budget
- 2014 : Mise en concurrence du syndic
- 2018 : Elargissement des pouvoirs

### II - LE CONSEIL SYNDICAL, ORGANE CONSULTATIF ET ACTIF DU SYNDICAT

- Désignation
- Mission
- Organisation du CS, rôle du Président
- Droit
- Obligation et responsabilité
- Pouvoirs détenus seul
- Pouvoirs partagés avec le syndic
- Pouvoirs liés à la délégation de l'AG
- Pouvoirs que le CS ne détient pas
- Pouvoirs élargis par la loi ELAN

### III - TRANSFORMER UN CONTRE- POUVOIR EN ALLIÉ

- Ateliers : Echange d'expériences
- Constat : Contre-pouvoir absolu ou force de proposition
- Quelles réponses pour quels profils types
- Management soft ou hard
- Concertation : Réunion avec le syndic
- Capitaliser sur les atouts du syndic :
  - Rigueur, professionnalisme
  - Transparence
  - Pédagogie
- Rapport gagnant/gagnant



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap